



HAL
open science

Master Droit sanitaire et social

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit sanitaire et social. 2011, Université de Poitiers.
hceres-02028542

HAL Id: hceres-02028542

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028542>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : POITIERS

Etablissement : Université de Poitiers

Demande n° S3MA120000305

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit sanitaire et social

Présentation de la mention

La mention « Droit sanitaire et sociale » est une nouvelle mention au sein de l'offre de formation de l'Université de Poitiers. L'objectif est de rassembler les spécialités portant sur cette thématique dans une même mention de master alors qu'elles étaient jusque là scindées entre les mentions de « Droit public » et de « Droit privé ». Cette mention vient donc compléter l'offre de formation en droit de l'université, qui compte par ailleurs six mentions, en améliorant la lisibilité quant à ce secteur de formation.

Les objectifs scientifiques et professionnels de la mention sont clairement précisés. Elle a pour objectif de former des cadres spécialisés dans le champ sanitaire et social, tant pour les organismes publics que privés. Les débouchés proposés sont variés (attaché au service juridique, chef de service juridique ou contentieux, directeur d'établissement de soins, juriste en assurances...). Cette mention est ouverte aux étudiants en provenance de filières différentes : droit, sciences politiques, administration économique et social ou encore travail social.

La première année du master comporte deux M1 : l'un en « Droit sanitaire et social » et l'autre en « Social work and social economy ». Après cette première année, les étudiants peuvent poursuivre dans l'une des quatre spécialités proposées : « Droit de la santé », « Droit de l'aide et de l'action sociales », « Droit et politiques sanitaires locales » et « Social work and social economy » (SOWOSEC). L'ensemble de ces spécialités a un caractère indifférencié, à savoir que les étudiants peuvent ensuite se tourner vers la recherche ou la voie professionnelle plus classique. La mention n'est pas ouverte à l'apprentissage, même si certaines spécialités ont des enseignements organisés sur deux jours pour permettre une certaine alternance.

La spécialité « Droit de la santé » de cette mention « Droit sanitaire et social » de Poitiers est co-habilitée avec l'Université François-Rabelais de Tours. Les cours ont lieu une année sur deux à Poitiers ou à Tours. Par ailleurs, il existe certains enseignements mutualisés entre les différentes spécialités (pour un volume de 45 h).

Indicateurs

Effectifs constatés (2008/2009 et 2009/2010)	218 274
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	91,45 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	23 %
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	78 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier est clair et correctement rempli. Cependant, comme cette mention est nouvelle et que seulement deux spécialités sur les quatre existaient avant 2009, le dossier ne comporte pas tous les éléments permettant de procéder à l'évaluation attendue (notamment en termes de bilan de fonctionnement de cette mention).

Cette mention ciblée sur le droit sanitaire et social est une innovation régionale et présente un intérêt national puisqu'elle est sans équivalent pour deux de ses spécialités (SOWOSEC et « Droit et politiques sanitaires locales ») et plus globalement pour proposer un ensemble cohérent dans ce secteur. Il y a là un facteur d'attractivité notable pour cette mention, mais qui devra être vérifié dans les années à venir.

Cependant, l'objectif d'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation n'est pas complètement atteint. En effet, alors que les spécialités scindées dans des mentions différentes se retrouvent dans cette nouvelle mention, l'unité recherchée est affectée par la présence de la spécialité SOWOSEC. Celle-ci est vraiment sur une logique différente des autres, sa dominante est managériale et non juridique et elle présente un caractère tubulaire avec sa propre première année de master, ce que n'ont pas les trois autres spécialités.

Si les objectifs scientifiques et professionnels de la mention sont clairement précisés, le dossier ne comporte pas toujours toutes les informations pour s'assurer de leur mise en œuvre. C'est notamment le cas pour les emplois ou métiers accessibles après un concours ou un examen de sélection. Le dossier ne donne aucune indication sur la préparation à ces concours et sur le taux de réussite.

Les compétences acquises par les étudiants sont très précisément décrites et les modalités de contrôle prévues permettent de vérifier leur acquisition (exercices théoriques et pratiques).

La mention « Droit sanitaire et social » est adossée pour la recherche à l'Institut de droit social et sanitaire (équipe d'accueil 2247) pour Poitiers et le Centre de recherches en droit privé (EA 2116) pour Tours. Cependant, si l'apport aux étudiants dans le domaine de la recherche passe par la présence d'enseignants membres de ces laboratoires, il ne semble pas exister une véritable politique en faveur de la formation par et à la recherche. Tout au plus, la maquette de la spécialité SOWOSEC prévoit une unité d'enseignement pour la rédaction d'un mémoire (affectée de 25 crédits européens).

L'adossement au monde socio-économique est bien organisé. Cela se manifeste tant par une présence assez forte des professionnels dans les enseignements et les conférences assurés (de 32 % à 40 % selon la spécialité) que par une collaboration étroite avec plusieurs institutions du monde sanitaire et social (comme l'ARH, l'URCAM Poitou-Charentes ou la CNAM-TS) ou encore la mise en place d'une bourse des stages. Dans le domaine des stages, une politique volontariste a été mise en place, notamment en M1 puisque le stage peut alors être classique avec une durée d'un mois ou au contraire se substituer complètement au second semestre (stage de trois mois dans le cadre de l'unité d'expérience professionnelle, avec l'accord du directeur de l'UFR). En M2, la politique de stages reste très traditionnelle, avec une obligation portant sur un stage de trois mois, à l'exception de la spécialité SOWOSEC pour laquelle un mémoire remplace le stage.

L'équipe pédagogique de la mention est équilibrée (entre les enseignants-chercheurs venant de différentes sections du CNU, les enseignants-chercheurs étrangers et les professionnels). Les intervenants extérieurs viennent d'horizons différents permettant ainsi de répondre aux objectifs fixés. S'agissant des structures de pilotage, en M1, il existe un conseil d'année réuni chaque semestre (composé d'enseignants et de représentants élus des étudiants). Pour ce qui est du M2, la jeunesse de la mention n'a pas encore permis de mettre en place de structure spécifique, mais il est prévu la création d'un conseil de perfectionnement. Le dossier déposé montre quand même une volonté de mettre en place un pilotage central au niveau de la mention.

Les données chiffrées concernant le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ne permettent pas d'évaluer la mention, car seules deux spécialités existent depuis suffisamment longtemps pour cela (voir infra l'insertion dans les spécialités).

- Points forts :

- L'homogénéité et l'unité de la mention, à l'exception de la spécialité SOWOSEC.
- Un très bon adossement aux milieux professionnels.
- La cohérence et la progression entre les deux années du master.
- Une politique volontariste en faveur des stages, notamment en M1.



- Points faibles :
 - La présence de la spécialité SOWOSEC vraiment différente des autres par son caractère tubulaire et par sa dominante « management » et non « juridique ».
 - La maîtrise insuffisante du processus d'autoévaluation de la formation.
 - Une ouverture internationale limitée.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Il serait important que les outils de suivi des étudiants, de leur entrée jusqu'à leur insertion, soient développés, afin de bien mettre en œuvre le projet de cette nouvelle mention. Il devrait en être de même avec les outils de pilotage, utiles au niveau de la mention.

Dès lors que la spécialité SOWOSEC atténue l'amélioration de la lisibilité de la mention, il serait utile que soit menée une réflexion sur le maintien de sa présence dans cette mention ou alors sur un plus fort rattachement avec les autres.

L'ouverture à l'international pourrait être plus développée, pour les trois autres spécialités autre que SOWOSEC, même si le secteur sanitaire et social ne s'y prête pas spécifiquement.

Appréciation par spécialité

Droit et politiques sanitaires locales

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit et politiques sanitaires locales » est de création récente ; elle a ouvert en 2009. Il s'agit d'une formation pluridisciplinaire dont la vocation est de former des spécialistes de la nouvelle gouvernance et des nouvelles logiques institutionnelles des politiques de santé.

Ses débouchés se trouvent principalement dans les structures publiques (Etat, collectivités et établissements publics), mais aussi privées du secteur de la santé. Les métiers visés sont responsable de service, conseiller juridique, analyste opérationnel, conseiller technique, chargé de développement local...

Les enseignements de cette spécialité sont organisés sur deux jours, ce qui laisse le temps de réaliser un stage (de trois mois), mais en revanche, la formation n'est pas ouverte à l'apprentissage.

- Indicateurs :

Effectifs constatés (2009/2010)	10
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

Les objectifs scientifiques et pédagogiques de la spécialité sont clairement énoncés. La spécialité est correctement structurée au regard de ces objectifs. L'équipe pédagogique mixte est bien équilibrée entre les enseignants académiques et les professionnels.

Il est un peu surprenant que l'essentiel des enseignements ait lieu sous la forme de cours magistraux, même si les effectifs réduits atténuent cet aspect. Cependant, certains enseignements (conduite de projet et management en réseaux) ainsi que les exercices pratiques prévus permettent de bien professionnaliser la formation. Par ailleurs, nous ne trouvons pas dans la maquette de la spécialité d'enseignements orientés vers la préparation des concours visés par les débouchés cités.

La première année de fonctionnement a montré une attractivité limitée de la spécialité (90 % des étudiants sont de Poitiers), mais cela pouvant s'expliquer par différents facteurs comme la date d'ouverture de la formation. Il sera important de voir à l'avenir si cette attractivité se renforce.

Sur le plan du pilotage, il existe un conseil de perfectionnement permettant de faire évoluer la formation au regard des exigences des débouchés de la spécialité, mais le dossier reste très lacunaire sur ce sujet. Quant à l'évaluation de la formation, elle est réalisée au niveau central de l'université, mais aussi de la spécialité. La première à avoir eu lieu a montré la satisfaction des étudiants, mais des données précises ne sont pas fournies.

- Points forts :

- Une formation sans concurrence au niveau national.
- Un très bon adossement au monde professionnel.
- La mixité de l'équipe pédagogique.

- Points faibles :

- Le manque de communication pour le lancement de cette formation.
- Le manque de recul pour réellement pouvoir apprécier la spécialité.



Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il sera important que les premiers retours d'expériences soient analysés par les responsables de la spécialité. En attendant, il serait utile que soit mis en place les outils utiles tant au suivi des étudiants qu'au pilotage de la spécialité. Cette dernière étant la seule en France, il sera important de s'assurer qu'une meilleure campagne de communication pour faire connaître cette spécialité modifie son attractivité.

Droit de la santé

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit de la santé » date de 1991. Elle est l'une des premières formations créées en France sur cette thématique. Cette spécialité s'adresse à deux types de publics : les juristes et politistes ainsi que les professionnels du secteur de la santé. Pour les premiers, les objectifs sont de leur fournir les outils théoriques et pratiques afin qu'ils puissent s'insérer auprès des acteurs publics (établissements de santé, agence sanitaire...) et privés (compagnies d'assurance, associations, ordres professionnels...) du secteur de la santé. Il est aussi prévu que les compétences acquises dans ce cadre puissent servir pour passer les concours importants du domaine, à savoir ceux de l'EHESP et de l'EN3S. Pour ce qui est des professionnels de la santé, la spécialité doit leur permettre de mieux appréhender leur environnement administratif et juridique.

Cette spécialité est co-habilitée entre L'université de Poitiers et l'Université François-Rabelais de Tours.

- Indicateurs :

Effectifs constatés (2008 Poitiers et 2009 Tours)	19 23
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	94 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	75 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité présente un bon taux d'attractivité avec 66 % d'étudiants extérieurs à l'Université de Poitiers, mais ce taux n'a été que de 50 % pour l'année 2009/2010, pendant laquelle la spécialité a été organisée sur Tours. Ainsi, les effectifs ont été de 19 étudiants en 2008 à Poitiers et de 23 en 2009 à Tours.

Cette spécialité est organisée sur trois jours, ce qui doit permettre une certaine forme d'alternance, même si en l'état elle n'est réalisée ni en alternance, ni en contrat de professionnalisation (mais cette dernière forme d'alternance est prévue pour 2010 ou plutôt 2011).

La spécialité est bien structurée, avec un équilibre satisfaisant entre les semestres. Il existe une bonne progressivité et spécialisation des unités d'enseignement. La professionnalisation de la formation est correctement organisée, avec un stage obligatoire d'au minimum trois mois, et avec la mise en place d'une unité d'initiation au problème de la médecine qui permet aux étudiants de se confronter aux situations concrètes qu'ils rencontreront dans les établissements de santé.



Le fonctionnement de la spécialité repose sur un conseil de perfectionnement. Cependant, le dossier ne fournit pas de précisions sur cet organe et son réel impact sur le pilotage de la spécialité. L'équipe pédagogique est importante et pluridisciplinaire (12 enseignants-chercheurs, 15 praticiens hospitaliers et 22 praticiens hors PU-PH).

Les données fournies dans le tableau d'insertion des spécialités est général, ce qui empêche en fait d'individualiser les indications. Cependant, le suivi réalisé plus informellement par les responsables de la spécialité montre une insertion satisfaisante, même si toutes les données nécessaires ne sont pas fournies.

- Points forts :
 - Une professionnalisation importante de la formation, notamment par les mises en situation pratique.
 - Une bonne attractivité sur Poitiers.
 - Un bon taux d'insertion.

- Points faibles :
 - La faiblesse de l'ouverture à la recherche, malgré l'adossé à deux laboratoires.
 - L'absence de dispositifs permettant d'accompagner les étudiants sur la préparation aux concours.
 - L'absence de données sur la réussite aux concours annoncés dans les objectifs.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait important que soit mieux assurée la promotion de la recherche dans un secteur pour lequel l'activité recherche est importante en France.

Il serait utile que soit mieux organisé le suivi de l'insertion des étudiants, les données fournies, qui s'avèrent par ailleurs intéressante en termes d'insertion, ne sont pas complètes, ce qui fausse quand même l'analyse.

L'évaluation de la formation par les étudiants mériterait une attention plus soutenue des responsables de la spécialité.

Droit de l'aide et de l'action sociale

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité est ouverte depuis 1996 et a été co-habilitée avec Orléans jusqu'en 2007. Depuis cette date, seule l'Université de Poitiers délivre cette formation. Son objectif est de former les juristes comprenant l'environnement dans lequel s'inscrit le cadre juridique de l'aide et de l'action sociales. Les débouchés se trouvent auprès des acteurs publics et privés de ce secteur (collectivités territoriales, institutions sociales et médico-sociales, associations ou encore organismes de sécurité sociale).

- Indicateurs :

Effectifs constatés (2009)	13
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	88 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	78 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR



- Appréciation :

La spécialité connaît une structuration correcte (deux unités par semestre avec un partage équitable de la charge de travail) au regard de ses objectifs.

L'équipe pédagogique comporte une mixité intéressante entre les enseignants académiques et les professionnels du secteur visé.

Le fonctionnement de la spécialité repose sur la présence d'un conseil de perfectionnement. Cependant, le dossier ne fournit pas de précisions sur l'impact de l'existence de cette structure sur le pilotage.

La co-habilitation ayant existé jusqu'en 2007 semble quand même ne pas avoir été bénéfique à la formation, dès lors que cela ne permet pas aujourd'hui de disposer des données nécessaires à ces périodes, notamment en termes d'insertion professionnelle des étudiants.

- Point fort :

- La professionnalisation de la spécialité, avec une forte présence des professionnels dans la formation ainsi que la réalisation de cas pratiques (consultation juridiques auprès des professionnels).

- Points faibles :

- Une formation par et à la recherche qui reste des plus limitée.
- L'absence de données sur l'insertion des étudiants.
- Les données très partielles sur l'évaluation de la formation par les étudiants et son incidence sur le pilotage.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandation pour l'établissement

Il sera utile que soit mis en place des dispositifs de suivi des étudiants plus efficaces.

Social work and social economy

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité a pour objectif de former des cadres des institutions publiques ou privées (associations et sociétés) compétents dans le domaine du management et de la gestion, et capable de planifier et de mettre en œuvre plus spécifiquement des projets internationaux. Les fonctions visées sont variés (fonctions de direction, gestion de la qualité, controlling, évaluation...).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO



- Appréciation :

Cette spécialité est à dominante managériale, ce qui vient atténuer la volonté d'amélioration de la lisibilité de la nouvelle mention « Droit sanitaire et social ». La spécialité apparaît comme étant déconnectée du reste de la mention.

L'équipe pédagogique est composée de trois catégories d'intervenants : les enseignants-chercheurs français, les enseignants-chercheurs des universités étrangères partenaires et les professionnels du secteur du travail social.

- Points forts :

- L'ouverture internationale, avec un semestre à l'étranger.
- Les multiples partenariats institutionnels à l'étranger.

- Points faibles :

- L'absence de stage.
- La formation non juridique, n'ayant pas réellement de lien avec les autres spécialités de la mention.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il serait important que soit réétudiée la présence de cette spécialité non juridique dans une mention de master juridique. Certains des débouchés mentionnés pour cette spécialité sont identiques à ceux mis en avant dans les spécialités précédentes, il serait donc utile que soit clarifiée cette situation, dès lors que le contenu de ces spécialités est vraiment différent.